



HAL
open science

La PESD et l'industrie d'armement européenne

Fanny Coulomb

► **To cite this version:**

Fanny Coulomb. La PESD et l'industrie d'armement européenne: des ambitions à la réalité, quel bilan pour la Présidence française?. Centre d'études et de recherche militaire. La présidence française de l'Union Européenne et la PESD: contraintes, opportunités, tendances, 7, CEREM, pp.39-47, 2009, Cahier du CEREM. hal-02051631

HAL Id: hal-02051631

<https://hal.science/hal-02051631>

Submitted on 27 Feb 2019

HAL is a multi-disciplinary open access archive for the deposit and dissemination of scientific research documents, whether they are published or not. The documents may come from teaching and research institutions in France or abroad, or from public or private research centers.

L'archive ouverte pluridisciplinaire **HAL**, est destinée au dépôt et à la diffusion de documents scientifiques de niveau recherche, publiés ou non, émanant des établissements d'enseignement et de recherche français ou étrangers, des laboratoires publics ou privés.

La PESD et l'industrie d'armement européenne : Des ambitions à la réalité, quel bilan pour la Présidence française ?

Fanny COULOMB

RESUME :

Les handicaps de l'industrie de défense européenne sont avant tout liés au maintien de marchés nationaux cloisonnés et aux réticences des gouvernements à jouer le jeu de la concurrence entre pays membres. Mais plusieurs pistes existent pour surmonter ces difficultés, lesquelles sont plus ou moins consensuelles au sein de l'UE. La présidence française héritait ainsi en juillet 2008 de nombreux chantiers en cours dans le cadre de la PESD. De nombreux obstacles, à la fois institutionnels, conjoncturels et stratégiques, sont venus limiter les possibilités d'avancées de la PESD. Dans l'avenir, son approfondissement nécessitera une meilleure protection des actifs stratégiques et une prise de conscience collective dans l'UE de la nécessité de faire avancer le deuxième pilier.

SUMMARY :

The handicaps of the European arms industry are mainly due to the maintaining of national barriers and to governments' reluctance to accept the competition rules within Member States. But these difficulties may be overcome, thanks to more or less consensual means. The French presidency thus inherited in July 2008 many affairs in progress within the framework of the ESDP. Many obstacles, at the same time institutional, economic and strategic, came to limit ESDP's advances. In the future, its consolidation will require a better protection of strategic assets and a collective consciousness regarding the need to develop the second pillar.

L'Union européenne (UE) est confrontée depuis la fin de la guerre froide à un choix industriel et stratégique majeur : se donner les moyens d'une défense commune suffisamment renforcée pour garantir l'autonomie stratégique et l'autosuffisance en matière d'équipements militaires ; ou bien accepter une dépendance vis-à-vis des Etats-Unis et de l'OTAN dans ces domaines.

Les principes exprimés par les dirigeants européens dans le cadre de l'élaboration de la Politique européenne de sécurité et de défense (PESD) allaient plutôt dans le sens d'une recherche d'autonomie stratégique et industrielle croissante vis-à-vis des Etats-Unis. Pourtant, les avancées sont restées lentes. Et aujourd'hui, en cette période de crise économique profonde et de restrictions budgétaires, le développement d'une véritable capacité autonome de défense à l'échelle européenne ne peut résulter que d'une volonté politique forte. Pourtant, une action commune est nécessaire, tant sur le plan politique qu'économique. C'est ce dernier aspect qui sera plus particulièrement étudié ici.

Quelques chiffres permettent d'illustrer les moindres performances et l'insuffisante concentration de l'industrie européenne d'armement, face aux groupes américains. En 2006, selon le SIPRI, 63,5% du chiffre d'affaires des 100 premières firmes de défense dans le monde ont été réalisés par 42 entreprises américaines, et 29,2% par 34 entreprises d'Europe

occidentale¹. Il ne s'agit là que d'un aspect parmi d'autres des difficultés auxquelles font face les dirigeants européens soucieux d'améliorer les performances de la Base industrielle et technologique de défense européenne (BITDE).

La présidence française du conseil de l'UE a débuté dans une conjoncture particulière, marquée par la non-ratification du Traité de Lisbonne et la crise financière. Des avancées plus significatives en matière de PESD auraient sans doute pu être obtenues dans un autre contexte. Mais aujourd'hui, les avancées en matière de défense européenne peinent à se concrétiser. Si les besoins économiques et industriels en matière de défense européenne font l'objet d'un relatif consensus, exprimé notamment à la veille de la présidence française, la réalité des réalisations pousse à s'interroger sur l'avenir de la PESD.

I – Les besoins de l'industrie d'armement européenne et les objectifs de la présidence française du conseil de l'UE

Les handicaps de l'industrie de défense européenne sont avant tout liés au maintien de marchés nationaux cloisonnés et aux réticences des gouvernements à jouer le jeu de la concurrence entre pays membres. Mais plusieurs pistes existent pour surmonter ces difficultés, lesquelles sont plus ou moins consensuelles au sein de l'UE. La présidence française héritait ainsi en juillet 2008 de nombreux chantiers en cours dans le cadre de la PESD.

1.1. L'industrie d'armement, un secteur clé pour les économies européennes

Un rapport récent du Conseil économique, social et environnemental² porte sur les moyens d'atteindre l'objectif principal de la Stratégie de Lisbonne, formulée en 2000 par le Conseil européen, selon lequel l'UE devait devenir « l'économie de la connaissance la plus compétitive et la plus dynamique du monde d'ici à 2010 ». Le rapport du CESE propose entre autres de « valoriser la synergie entre recherche publique militaire et recherche privée au service de l'innovation technologique »³.

La question des retombées économiques de la recherche&développement (R&D) et de la recherche&technologie (R&T) militaires sur l'économie est débattue depuis près d'un demi-siècle. Elle a cependant revêtu une nouvelle acuité avec les succès renouvelés de l'économie américaine au cours des années 90, en partie expliqués par l'essor de secteurs ayant bénéficié de crédits militaires durant la guerre froide, comme l'informatique et les télécommunications. Aujourd'hui, le débat a évolué : les mutations dans l'industrie de défense mondiale débutées il y a près de deux décennies ont conduit à la création d'entreprises géantes proposant des systèmes intégrés, qui du rôle de simples producteurs sont passés à celui d'assembleurs et de coordinateurs de l'activité de différents partenaires. Les liens entre production civile et militaire se sont ainsi accrus et le secteur militaire bénéficie au moins autant aujourd'hui des innovations apparues dans le civil que l'inverse ; il s'agit désormais d'un processus de fertilisation croisée. Mais le soutien à la R&T militaire demeure très important aux Etats-Unis, creusant le « gap » technologique avec l'Europe. L'effort de recherche militaire dans l'UE (et notamment en France, au Royaume-Uni et en Allemagne) est en diminution depuis la fin des années 90, ce qui contraste fortement avec la hausse des mêmes dépenses aux

¹ <http://www.sipri.org/contents/milap/milex/aprod/sipridata.html>

² CESE (Conseil économique, social et environnemental) (2008), *Accomplir la Stratégie de Lisbonne : contribution du Conseil économique et social à la préparation du programme national de réforme 2008-2010*, <http://www.conseil-economique-et-social.fr/rapport/doclon/08090826.pdf>

³ Op.cit., p. 24.

Etats-Unis sur la période. Ainsi, le rapport entre les dépenses des Etats-Unis et celles des pays européens, en matière de R&D de défense, est estimé être de 5 à 1 en 2008⁴.

Outre la question des retombées technologiques, la préservation et le développement de l'industrie de défense européenne est désirable d'un point de vue économique en ce qu'il s'agit d'un secteur technologiquement intensif, contribuant au maintien d'emplois hautement qualifiés, dans un contexte où la concurrence des pays émergents pousse à la destruction des emplois à bas salaires.

1.2. La nécessité de la PESD pour une politique commune de production et d'approvisionnement militaires

Face à ces défis industriels, la nécessité d'une coopération renforcée à l'échelle européenne dans le cadre de la PESD a été maintes fois réaffirmée. Le Livre Blanc⁵ de 2008 met ainsi l'accent sur les faiblesses structurelles récurrentes de l'industrie de défense française et européenne : une industrie trop fragmentée, limitant les possibilités d'économies d'échelle, alors que la part des coûts fixes (notamment ceux de la R&D) tend à augmenter et que la concurrence internationale s'est accrue, avec la montée en puissance régulière des firmes américaines. L'objectif affiché dans ce rapport est de promouvoir le développement de groupes industriels européens de niveau mondial, qui pourraient concurrencer directement leurs homologues américains.

Par ailleurs, les jalons d'une coopération entre Etats membres pour renforcer la BITDE ont été posés avec la création de l'Agence Européenne de Défense (AED), qui a marqué une avancée dans le sens de l'harmonisation des besoins militaires au niveau européen, de la rationalisation de la BITD et d'une coopération accrue entre des entreprises de nationalités différentes, en matière de R&D et de production. L'AED a ainsi élaboré en juin 2007, en collaboration avec le Comité Militaire de l'UE et les Etats membres, un Plan de Développement des Capacités. Celui-ci vise à encourager les coopérations industrielles européennes, afin d'assurer qu'à l'horizon 2010, l'UE dispose des capacités nécessaires pour conduire la PESD, en renforçant les capacités de transport et de déploiement des forces sur des théâtres d'opérations extérieures, ainsi que la maîtrise de l'information. Une avancée avait précédemment été obtenue dans le sens du renforcement de la BITDE : en juillet 2006, 22 pays membres avait ainsi créé un Marché Européen des Equipements de Défense, afin d'assurer une meilleure transparence des achats dans ce secteur, et donc à terme une amélioration de la compétitivité de l'industrie de défense européenne, grâce à l'élaboration d'un Code de conduite. Le respect de ce dernier n'est cependant basé que sur la bonne volonté des gouvernements concernés. Or, nombre de pays membres utilisent abusivement l'Article 296 qui permet d'exempter certains contrats de défense des règles fixées en matière d'approvisionnement. Les gouvernements de l'UE continuent à privilégier massivement les entreprises nationales, lors de leurs achats d'équipement de défense, freinant ainsi les nécessaires restructurations du secteur et favorisant les doublons à l'échelle européenne.

Les avancées vers une politique industrielle commune sont par conséquent lentes, dans le secteur de l'armement comme dans d'autres. Les efforts des gouvernements en direction d'une réalisation de l'agenda de Lisbonne restent insuffisants, et le gap technologique entre l'UE et les Etats-Unis n'a pas été diminué.

Les besoins d'une politique commune dans le domaine de la défense sont pourtant importants, et pas seulement au niveau des modalités d'approvisionnement en équipement de défense. L'absence de coordination européenne maintient une fragmentation du marché européen

⁴ FROMION Yves (2008), *Les moyens de développer et de structurer une industrie européenne de défense*, Rapport pour Monsieur François Fillon, Premier ministre, 30 juin, <http://www.fromion.org/assemblee/Rapport%20Mission%202008.pdf>

⁵ *Défense et sécurité nationale. Le Livre Blanc*, Paris, Odile Jacob/La Documentation Française, 2008.

d'équipement de défense, dont le coût est élevé, non seulement du fait du manque à gagner résultant de l'absence d'économies d'échelle, mais aussi par le maintien d'obstacles administratifs importants dans les transactions entre Etats membres. Le coût des systèmes nationaux de contrôle des transferts d'équipements de défense (licences, contrôles d'exportations, etc.) s'élèverait ainsi à 400 millions d'euros par an⁶. De plus, plusieurs Etats membres ont renforcé depuis le début des années 2000 leur législation sur le contrôle des actifs de défense stratégiques, sans accorder de traitement particulier à leurs partenaires européens.

La tâche qui incombe aujourd'hui à l'AED est immense, tant pour promouvoir des standards harmonisés pour les équipements de défense, que pour encourager les coopérations industrielles et technologiques dans l'UE ou encore pour favoriser une politique d'approvisionnement en équipements de défense privilégiant les Etats-membres. Faute de réussir à maintenir et renforcer la compétitivité de son industrie de défense, l'UE se trouvera confrontée à l'incapacité de s'auto-provisionner en équipements nécessaires pour l'exercice de la PESD. Son indépendance stratégique vis-à-vis des Etats-Unis serait ainsi compromise.

1.2. L'importance des chantiers en cours pour renforcer la BITDE

Le débat sur l'évolution transatlantique ou purement européenne de l'industrie de la défense remonte à loin : il a été soulevé dès le début des années 1990, au moment des grandes réformes de la politique de défense et d'acquisition d'armement (Livre Blanc de 1994) ouvrant la voie à plus de concurrence dans la production de défense. Jean-Paul Hébert soulignait en 2002 les « difficultés qui pèsent sur l'autonomie stratégique de l'Europe, autonomie sans laquelle l'europanisation industrielle n'a pas de sens et ne pourrait être durable »⁷. Cette question est plus que jamais d'actualité, à l'heure de l'atlantisation de la politique extérieure française, de l'atlantisme réaffirmé de nombreux pays membres de l'UE, mais aussi des blocages survenus dans l'approfondissement institutionnel de la PESD. Elle peut aussi être renversée : aucune PESD influente ne peut être mise en place sans que les Etats membres ne disposent des capacités budgétaires, matérielles et humaines suffisantes pour mener des opérations extérieures communes conséquentes et efficaces.

Or, l'europanisation des politiques étrangères semble désormais indispensable pour les Etats membres, qui seuls ne disposent pas de moyens suffisants pour être entendus sur la scène internationale. Aucun Etat de l'UE ne peut prendre le leadership, au risque de s'attirer l'opposition d'autres pays membres et de se heurter à une insuffisance de moyens. Dans le domaine de la politique extérieure comme dans celui de l'économie, le niveau régional est à bien des égards le seul à même de permettre aux Etats de défendre leurs intérêts et de faire entendre leurs préférences sur la scène internationale. La mise en place d'une politique commune paraît ainsi incontournable, sauf à préférer que la diplomatie européenne ne se cale sur les principes de l'OTAN : l'échec de la PESD marquerait en effet le renforcement de l'alliance atlantique. Mais la diversité des sensibilités des Etats membres dans le champ diplomatique, ancrée dans des histoires différentes, est bien sûr une difficulté lorsqu'il s'agit de positionner une diplomatie commune. Selon Bertrand Badie⁸, en affichant sa « volonté d'atlantisation » et par « l'abandon de ses choix d'antan », la diplomatie française a affaibli les possibilités de défense européenne autonome et de leadership de la France dans l'UE, où d'autres pays défendent l'atlantisme de plus longue date.

⁶ « A strategy for a stronger and competitive European industry », *Eurosatory Focus, Military Technology, MILTECH*, n°6, 2008.

⁷ HEBERT Jean-Paul (2002), « L'Européanisation de l'industrie d'armement et l'autonomie stratégique de l'Europe », *Arès* 19 (48), pp. 45-59, p. 45.

⁸ BADIE Bertrand (2008), « L'élan de la présidence française de l'UE est sinon brisé, du moins affaibli, et en tout cas hypothéqué », *Le Monde*, 17 juin.

Plusieurs dossiers de la PESD étaient ouverts au début de la présidence française du conseil de l'UE, comme le renforcement (notamment budgétaire) de l'AED, la mise de œuvre de nouveaux projets de coopérations et de rapprochements industriels à l'échelle européenne, la redéfinition de la Stratégie européenne de sécurité, ou encore la mise en place d'une sorte de Quartier général, qui servirait à améliorer les capacités de planification et de supervision des opérations extérieures de l'UE. Sur tous ces sujets, le consensus était loin d'être obtenu entre Etats membres. D'autres facteurs sont venus par la suite limiter les possibilités d'avancées de la PESD, pénalisant l'industrie européenne de défense.

II – Les limites actuelles de la PESD et les pistes pour renforcer l'européanisation de l'industrie de défense

De nombreux obstacles, à la fois institutionnels, conjoncturels et stratégiques, sont venus limiter les possibilités d'avancées de la PESD durant la présidence française. Dans l'avenir, son approfondissement nécessitera une levée des incertitudes en matière de protection des actifs stratégiques et une prise de conscience collective dans l'UE de la nécessité de faire avancer le deuxième pilier.

II.1. Les blocages survenus durant la présidence française

Dans un article paru dans cette revue⁹ en février dernier, Jean-Pierre Jouyet, secrétaire d'Etat chargé des Affaires européennes, affirmait : « Plus qu'une priorité, le développement de la PESD sera l'un des défis de la présidence française de l'UE ». Mais deux facteurs ont par la suite entraîné une révision à la baisse des objectifs en matière de PESD : le rejet par référendum du Traité de Lisbonne en Irlande le 12 juin et la crise financière internationale, qui a focalisé l'attention et l'énergie des dirigeants européens depuis l'été. Les pistes exposées par M. Jouyet pour renforcer la PESD lors des six mois de présidence, comme l'action sur les capacités, le renforcement de l'AED ou l'actualisation de la Stratégie européenne de sécurité, semblent ainsi avoir été trop ambitieuses. Aucune mesure n'est venue renforcer la visibilité et l'efficacité de l'action extérieure de l'UE, même si la gestion de la crise géorgienne par le Président Nicolas Sarkozy a été saluée comme un grand succès et comme une première, en matière d'initiative européenne de résolution de crise à l'extérieur de l'UE. Mais sur le plan capacitaire, l'objectif défini dès 1999 au Sommet d'Helsinki d'une capacité européenne d'intervention de 60 000 soldats européens capables de demeurer un an en opération extérieure n'a pas été repris. Les coopérations industrielles sont elles aussi en panne, tant dans le secteur naval où les rapprochements européens tardent à se faire que dans celui de l'aéronautique, la création d'une flotte commune d'avions de transport A-400M devant attendre, ainsi que la mise en commun de leur maintenance.

Dans un contexte de crise économique mondiale, la PESD risque de ne pas disposer avant longtemps des moyens de ses ambitions. Le discours du Président Nicolas Sarkozy le 17 juin dernier, suite à la publication du Livre blanc, avait d'ores et déjà annoncé une doctrine militaire rénovée, impliquant une réduction des effectifs de l'armée. L'amplification des difficultés économiques va entraîner une pression à la baisse supplémentaire sur les crédits militaires, le budget de défense servant fréquemment de variable d'ajustement budgétaire¹⁰. La promesse d'un meilleur équipement des armées grâce au reversement des sommes

⁹ JOUYET Jean-Pierre (2008), « Les nouveaux défis de la Politique européenne de sécurité et de défense », *Défense Nationale*, n°2, février, pp. 11-18.

¹⁰ COULOMB Fanny, FONTANEL Jacques (2005), « An economic interpretation of French military expenditures », *Defence and Peace Economics*, 16 (4), pp. 297-315.

économisées par la réduction des effectifs semble peu crédible. L'objectif général de contrôle des dépenses publiques fait que l'armée doit se résigner à l'abandon du projet de deuxième porte-avions et à une diminution des commandes de frégates de chars.

Les restrictions budgétaires en matière de défense ne concernent évidemment pas que la France. La plupart des membres de l'UE sont réticents à accroître leurs dépenses de défense, et la panne du Traité de Lisbonne les dispense de prendre des engagements sur l'augmentation de leurs capacités militaires. Seul l'aboutissement du projet de « coopérations structurées permanentes » aurait pu les inciter à augmenter significativement leur effort de défense.

Certes, le budget de défense global de l'UE (additionnant les différents budgets nationaux) se place au deuxième rang mondial, à environ 250 milliards de dollars, derrière les Etats-Unis (environ 550 milliards de dollars)¹¹. Mais l'absence de compatibilité entre les différents systèmes nationaux décroît la puissance militaire européenne. Ainsi, la coordination des opérations extérieures de l'UE est handicapée par l'existence de cinq systèmes de télécommunications, au lieu d'un seul système commun. Le président de la sous-commission Sécurité et Défense du Parlement européen, Karl Von Wogau, rappelait ainsi en juillet 2007¹² qu'il « existe 23 programmes parallèles de véhicules blindés, trois nouveaux programmes parallèles d'avions de combat et 89 programmes européens d'armement contre seulement 27 aux Etats-Unis ». On pourrait multiplier ici les exemples témoignant des gaspillages résultant d'une absence d'harmonisation des capacités et des normes dans la production de défense à l'échelle communautaire.

II.2. Le débat sur la protection des actifs stratégiques dans l'UE

Un débat latent depuis le début des années 2000 contribue à nourrir le scepticisme de certains analystes, quant à la légitimité de la PESD, telle qu'elle est conçue dans le Traité de Lisbonne. Celui-ci vise à libéraliser le marché de défense intra-européen, pour permettre une mise en commun des capacités et des savoir-faire, éviter les doublons et faciliter l'apparition d'économies d'échelle. Cette stratégie ne lève cependant pas complètement les doutes quant à la capacité de conserver une industrie européenne autonome et indépendante vis-à-vis des Etats-Unis. En 2003, le rapport Carayon¹³ sur l'intelligence économique pointait ainsi la nécessité d'adopter en France une législation permettant de préserver les entreprises stratégiques contre le rachat par des capitaux étrangers. Dans son rapport, le député Bertrand Carayon présentait l'existence d'une véritable stratégie d'influence des Etats-Unis, en vue d'acquiescer ou de renforcer leur domination technologique: cette stratégie expliquerait les nombreux rachats américains dans le secteur de la défense mais aussi d'autres affaires, comme celle du Joint Strike Fighter : l'invitation faite à certains pays européens de participer à ce programme aurait ainsi été motivée par la volonté de l'Administration américaine d'affaiblir l'industrie européenne des avions de combat. De fait, le programme européen d'avion de combat Eurofighter a souffert de la concurrence du JSF, par des effets d'éviction sur les crédits de recherche-développement européens. Des conceptions similaires à celles du rapport Carayon ont été développées dans un rapport d'information sur la participation de capitaux étrangers aux industries européennes d'armement, paru en 2005¹⁴. Il rappelle la présence croissante de capitaux étrangers, principalement américains, au sein des groupes de défense européens ; le secteur d'armement terrestre est particulièrement concerné. Le rapport

¹¹ Chiffres du SIPRI en dollars constants 2005, www.sipri.org

¹² http://www.wogau.de/07/action=speeches/2_speeches_42_FR.htm

¹³ CARAYON Bertrand (2003), *Compétitivité économique et cohésion sociale*, La Documentation Française, Paris, pp. 121-129.

¹⁴ *Commission de la défense nationale et des forces armées sur la participation de capitaux étrangers aux industries européennes d'armement*, Rapport d'information présenté par MM. B. Deflesselles et J. Michel, enregistré à la Présidence de l'Assemblée nationale le 23 mars 2005, Assemblée Nationale, n°2202.

cite ainsi de multiples autres opérations de rachat d'entreprises de défense européennes par des capitaux américains, sans que les gouvernements des pays concernés n'interfèrent pour protéger leurs entreprises. Pour certains analystes, ces rachats en chaîne ont mis en évidence l'incapacité des gouvernements à protéger les intérêts industriels stratégiques nationaux, à la différence du gouvernement américain, qui utilise une législation très contraignante pour limiter l'entrée de capitaux étrangers dans les secteurs sensibles. Les auteurs du rapport expliquent ainsi que ces opérations d'investissement transatlantiques présentent un caractère déséquilibré et qu'elles remettent en cause la sécurité d'approvisionnement et la préservation d'une base industrielle et technologique de défense. Les solutions préconisées sont un renforcement du dispositif législatif selon un modèle similaire à celui des Etats-Unis, d'abord au niveau national, l'atteinte d'un consensus sur ce sujet au niveau européen d'avérant difficile dans un premier temps

II.3. L'approfondissement de la PESD, un objectif difficile à atteindre mais nécessaire pour l'UE

Depuis sa création, la PESD a déjà été marquée par de grandes avancées, au point que certains ont pu dire que la défense était le deuxième domaine, après l'agriculture, dans lequel une politique commune lisible avait été mise en place. Mais aujourd'hui les interrogations se multiplient, qui n'ont pas été dissipées par la présidence française du conseil de l'UE. Comment poursuivre l'élaboration de la PESD, en l'absence d'efforts budgétaires supplémentaires de la part des Etats membres ? Comment mener des opérations extérieures communes, sans une harmonisation accélérée des capacités, laquelle nécessite des coopérations et regroupements industriels à l'échelle européenne ? Comment protéger et renforcer la base industrielle et technologique de défense européenne, alors que les Etats refusent de jouer la transparence et la coopération à l'échelle communautaire et continuent de privilégier leurs industries nationales ? Comment faire émerger des entreprises européennes suffisamment puissantes pour concurrencer leurs homologues américaines, dans des secteurs où les restructurations ont tardé, notamment le naval et le terrestre ? Le succès d'Airbus, qui a rapidement percé dans le secteur de l'aéronautique civil face à Boeing au cours des années 1980, témoigne de la possibilité pour les gouvernements de mener des politiques efficaces de soutien à l'industrie, comme l'avait reconnu l'économiste américain Paul Krugman, Prix Nobel d'économie 2008.

La crise économique actuelle fait ressortir les mutations récentes dans les rapports de force internationaux. Les pays industrialisés sont surendettés et pris en tenaille entre les effets positifs de la mondialisation (en termes d'approvisionnement en produits bon marché et de débouchés extérieurs) et ses écueils (les destructions d'emplois industriels et la difficulté croissante de maintenir les niveaux de salaires et de protection sociale). Les zones émergentes ne sont pas épargnées par la crise économique mais conservent néanmoins des atouts : des réserves financières considérables (la Chine détenant à elle seule un quart des réserves de change mondiales), des industries toujours plus performantes, permettant une rapide « remontée de filière », des marchés intérieurs dynamiques, soutenant l'investissement et donc l'emploi et la croissance. Les rapports de force internationaux se sont ainsi insensiblement modifiés depuis le début de la mondialisation, au milieu des années 80. Si elle ne veut pas être reléguée au rang de puissance moyenne, voire mineure, l'UE a tout intérêt à renforcer ses atouts stratégiques sur la scène mondiale. Une PESD solide, appuyée sur une BITD restructurée et performante, est donc nécessaire. Le danger est que la crise économique actuelle ralentisse les initiatives dans ce sens, comme cela a malheureusement été le cas pour les six mois de présidence française du conseil de l'UE, marqués par une crise financière d'une ampleur exceptionnelle. La PESD risque faire du surplace au cours des mois à venir,

entraînant l'immobilisme au niveau de l'industrie européenne d'armement, laquelle pourrait bien ne pas s'en remettre. Les Etats européens auront alors perdu beaucoup de temps et d'argent, ce qui deviendra criant si les évolutions internationales nécessitent un jour un effort accéléré en matière de production de défense en Europe.

La crise ne sera pas en effet sans conséquences sur le plan politique et stratégique : en exerçant des pressions à la baisse sur les budgets de défense, mais aussi en exacerbant les possibilités de tensions internationales. La crise du gaz entre la Russie et l'Ukraine, qui touche l'UE, témoigne des risques liés à la dépendance vis-à-vis de l'extérieur pour l'approvisionnement en matières premières. Les fermetures de sites industriels et les destructions d'emplois dans les pays industrialisés, mais aussi dans les zones émergentes que l'on a présenté un temps à tort comme étant à l'abri de la crise, sont des facteurs susceptibles de raviver des tensions commerciales et monétaires, à l'heure où l'Organisation Mondiale du Commerce est affaiblie, en témoigne l'échec du cycle de Doha. Or, si le protectionnisme et les problèmes monétaires ne peuvent en aucun cas être considérés comme seuls responsables de la seconde guerre mondiale, la montée du chômage et le climat général de guerre économique pendant la Grande Crise ont contribué à fragiliser les démocraties et leurs velléités de collaboration sur la scène internationale, en exacerbant les nationalismes et en favorisant l'essor du fascisme, comme l'avait expliqué en son temps John Maynard Keynes¹⁵. La crise économique mondiale actuelle pourrait générer elle aussi des bouleversements politiques annonciateurs de conflits internationaux.

¹⁵ COULOMB Fanny (2004), *Economic theories of peace and war*, London & New York, Routledge.